



## Offre de formation handicap 3 modules de formation à votre disposition

### Formation générale : Sensibilisation

- ➔ Connaissance générale de la problématique handicap
- ➔ Présentation de la loi de 2005 (lettre, esprit...)
- ➔ Identification des différents acteurs
- ➔ Rôle et capacité d'intervention des représentants du personnel dans l'entreprise (accompagnement du salarié, contrôle, négociations)
- ➔ Présentation du « réseau Handi » CFE-CGC
- ➔ Outils de communication et de sensibilisation à disposition des militants, formations

**Public visé** : tout adhérent, **20 stagiaires en moyenne**

**Durée** : 3 h 00

**Ce module est la première étape du cursus.**

### Formation perfectionnement : Conseil et accompagnement individuel des salariés

- ➔ Processus de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- ➔ Les acteurs dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- ➔ Les droits spécifiques et le rôle des IRP

**Public visé** : militants de proximité (délégués du personnel, conseillers prud'hommes et conseillers du salarié) OU spécialisés (CHSCT, comité d'entreprise, négociateur de protocole électoraux pour les unions territoriales),

Marie-Laure BELAÏR-DARGENT – Chargée de mission handicap

Maison de la CFE-CGC - 59 rue du Rocher - 75008 Paris

☎ 01 55 30 12 87 - 06 08 60 91 63 - ✉ [marielaure.belairdargent@cfecgc.fr](mailto:marielaure.belairdargent@cfecgc.fr)

[www.cfecgc.org/handi](http://www.cfecgc.org/handi)

OU susceptibles d'initier, le plus précocement possible, une démarche de maintien dans l'emploi. **20 stagiaires en moyenne**

**Durée** : 3 heures

### **Formation perfectionnement :** **La négociation sur le handicap (NAO et accords spécifiques)**

Connaissances générales complétées des notions nécessaires à la bonne négociation d'un accord d'entreprise :

- ➔ Les éléments d'état des lieux,
- ➔ Les moments de la négociation,
- ➔ Les outils d'évaluation...

**Public visé** : Négociateurs (DS et DSC), **20 stagiaires en moyenne**

**Durée** : 3 h 00

## **Conditions de prise en charge des frais** **Formations handicap**

### **Attention :**

La facture devra obligatoirement reprendre tous les éléments mentionnés ci-dessous avec le détail de chaque intitulé et être accompagnée des justificatifs originaux.

Seuls les frais des participants « actifs » salariés du secteur privés sont pris en charge

Marie-Laure BELAÏR-DARGENT – Chargée de mission handicap

Maison de la CFE-CGC - 59 rue du Rocher - 75008 Paris

☎ 01 55 30 12 87 - 06 08 60 91 63 - ✉ [marielaure.belairdargent@cfecgc.fr](mailto:marielaure.belairdargent@cfecgc.fr)

[www.cfecgc.org/handi](http://www.cfecgc.org/handi)

## Location de salle

→ 300€ maximum par module

## Frais de restauration

→ 30€ maximum par participant

## Frais d'hébergement

→ Les modules se réalisant par principe sur ½ journée, la nuitée précédant ou suivant le stage ne pourra être prise en charge que sur dérogation préalablement demandée. Pour une nuitée (petit déjeuner et repas du soir compris) la prise en charge est plafonnée à 100 €.

Pour l'hébergement et la restauration : une facture, demandée à l'hôtel ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

## Frais de déplacement

→ TRAIN

Remboursement du billet 2<sup>ème</sup> classe

En cas d'opération commerciale rendant le billet de 1<sup>ère</sup> classe moins cher que le billet de 2<sup>nde</sup>, joindre copie du comparatif.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un code barre. Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

**Marie-Laure BELAÏR-DARGENT – Chargée de mission handicap**

Maison de la CFE-CGC - 59 rue du Rocher - 75008 Paris

☎ 01 55 30 12 87 - 06 08 60 91 63 - ✉ [marielaure.belairdargent@cfecgc.fr](mailto:marielaure.belairdargent@cfecgc.fr)

[www.cfecgc.org/handi](http://www.cfecgc.org/handi)



➔ VOITURE

Défraiement du carburant :

0,20 €/km pour une personne seule

0,32 €/km pour deux personnes

0,40 €/km pour trois personnes et plus

Mentionner sur la note de frais le(s) nom(s) du/des passager(s).  
Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs originaux.

➔ AVION

Les déplacements en avion sont possibles s'ils évitent les frais  
qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarifs  
réduits (abonnements, tarifs spéciaux entreprises,...).

NE SONT PAS PRIS EN CHARGE :

➔ Les frais de taxi

➔ Les frais de parking parisien

➔ Les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité  
de celle-ci.

**Marie-Laure BELAÏR-DARGENT – Chargée de mission handicap**

**Maison de la CFE-CGC - 59 rue du Rocher - 75008 Paris**

☎ 01 55 30 12 87 - 06 08 60 91 63 - ✉ [marielaure.belairdargent@cfecgc.fr](mailto:marielaure.belairdargent@cfecgc.fr)

[www.cfecgc.org/handi](http://www.cfecgc.org/handi)